

L'AVANTAGE

concurrentiel

Veuillez communiquer avec nous à l'adresse EquitableLifeMarketing@equitable.ca

[English version](#)

Nouveau barème des participations en vigueur le 1^{er} juillet 2018

Le conseil d'administration de l'Assurance vie Équitable a approuvé un changement au barème des participations qui sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018. Le taux d'intérêt du barème des participations passera de **6,5 %** à **6,35 %**. Ce changement affectera différemment chaque série de contrats. Pour en savoir davantage.

De plus, le **taux des avances sur contrat** diminuera pour passer de **7 %** à **6,85 %** à compter du 30 juin 2018. Il s'appliquera à toutes les nouvelles avances sur contrat et les avances sur contrat existantes, y compris les avances automatiques de la prime sur les contrats Équimax^{MD} dont le numéro de contrat commence par 300 suivi de six chiffres.

Le **taux de rendement** du compte des contrats avec participation au 31 décembre 2017 est de **6,9 %** après déduction des frais de placements et comprend les rendements des avances sur contrat.

Code de déontologie du conseiller

Chez l'Assurance vie Équitable^{MD}, nous nous engageons à traiter tous nos clients équitablement dans tous les aspects du processus d'assurance et nous savons que nos partenaires de distribution ont pris le même engagement. La version révisée de notre [Code de déontologie du conseiller](#) énonce les attentes à l'égard des conseillers dans la façon de traiter avec les clients et les autres parties prenantes. Le code fait partie intégrante de la relation contractuelle des conseillers avec l'Assurance vie Équitable.

Mise à jour! *Faits saillants sur l'assurance vie universelle* (n° 1193FR)

Télécharger la version actuelle du formulaire [L'assurance vie universelle, options d'épargne et de placement \(n° 1193FR\)](#). Ce guide comprend les objectifs de placement, les affectations, les dix principaux titres et le rendement au 31 décembre 2017.

Nouveau! Tarification privilégiée

Programme des tarifs privilégiés des fonds indispensables Sélects de l'Assurance vie Équitable

Chez l'Assurance vie Équitable^{MD}, nous savons à quel point il est important pour vos clients de réaliser leurs objectifs de placement. En offrant des frais de gestion moins élevés au titre de nos produits de fonds indispensables Sélects, nous pouvons aider vos clients à réaliser leurs objectifs de placement plus rapidement. C'est pourquoi nous avons créé notre programme des tarifs privilégiés des fonds indispensables Sélects.

Le nouveau programme des tarifs privilégiés de l'Assurance vie Équitable a été conçu dans le but de réduire les frais de gestion au titre des produits de fonds indispensables sélects et donner aux titulaires de contrat la possibilité d'atteindre leurs objectifs plus rapidement. Les titulaires d'un contrat de fonds indispensables Sélects détenant un actif d'au moins 250 000 \$ bénéficieront automatiquement d'une réduction des frais de gestion. Cette réduction des frais de gestion repose sur la valeur marchande de l'actif total au titre d'un seul contrat de fonds indispensables Sélects. Aucune inscription n'est nécessaire pour participer au programme. La réduction des frais de gestion sera appliquée mensuellement. La réduction des frais de gestion repose sur un seuil de la valeur marchande par palier (sur plusieurs niveaux). [Pour en savoir davantage.](#)

Mise à jour trimestrielle sur le compte des contrats avec participation

Le document *Mise à jour trimestrielle sur la composition de l'actif du compte de participation (n° 1360FR)* présente maintenant la composition de l'actif du compte du premier trimestre au 31 mars 2018.

Obtenez des crédits FC! Nouvelles webémissions de l'Assurance vie Équitable

Voici votre occasion d'obtenir d'autres crédits de formation continue (FC). C'est tout simple!

- 1) **Inscrivez-vous** en utilisant les liens ci-dessous
- 2) **Regardez** la webémission à votre guise
- 3) Répondez à un petit **questionnaire**
- 4) **Imprimez** votre certificat de FC depuis la barre d'outil de la webémission

Nota : les webémissions ne sont offertes qu'en anglais.

[Double feature](#) - *The Evolution of Underwriting & Managing Through Volatility* (Double programme - L'évolution de la tarification et la gestion pendant une période de volatilité.)

[The Approach](#) *Serving the client through needs-based sales practices* (L'approche : Pratiques commerciales axées sur les besoins des clients : « L'approche de l'industrie »)

[Dynamic Funds](#) : *A look at global markets & the current positioning of dynamic funds.* (Les fonds dynamiques : Un regard sur les marchés mondiaux et le positionnement actuel des fonds dynamiques.)

[Franklin Templeton](#) : *An overview of the Franklin Templeton Investments quotiential program.* (Un aperçu du programme du programme quotientiel des Placements Franklin Templeton.)

À venir le 30 mai [EAMG](#) : *A conversation with Equitable Asset Management Group.* (Le groupe Gestion d'actifs de l'Équitable : Une conversation avec le groupe Gestion d'actifs de l'Équitable)

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Le bulletin L'avantage concurrentiel est à titre informatif seulement et son contenu ne constitue pas un avis juridique ou fiscal ou comptable. Toutes les mesures possibles ont été prises pour s'assurer de son exactitude, certaines erreurs ou omissions ne sont toutefois pas exclues.

^{MD} indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

© L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction ou redistribution de cette publication, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation écrite de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, est interdite.